

Périodique d'information de  
l'Association Prix: 5 F

## à Bourg-la-Reine

### Editorial

#### RATAGE, ESCAMOTAGE

*Le Commissaire enquêteur, fait exceptionnel, a donné le 2 décembre 1993 un avis défavorable tant sur le plan d'aménagement du centre-ville présenté par la Municipalité que sur la déclaration d'utilité publique correspondante.*

*Voilà, vous l'avez lu : ce projet, capital pour l'avenir de notre commune, a été rejeté.*

*Cette information, où pouviez-vous la trouver dans le dernier numéro de "Bourg-la-Reine Magazine"? Certainement pas dans l'éditorial du Maire, qui a jugé plus utile de dresser la liste des différents responsables de la police et de la gendarmerie du département, mais au bas de la cinquième colonne d'un article en pages intérieures au titre parfaitement anodin.*

*Autrement dit, la Municipalité, qui a complètement raté son demi-projet d'aménagement du centre-ville, tente maintenant d'escamoter son échec.*

*L'heure est pourtant venue de tirer les leçons de ce revers. La position du Commissaire enquêteur, qui reflète apparemment celle de la Direction Départementale de l'Équipement, privilégie la circulation automobile (l'aménagement de la N.20) au détriment de l'intérêt communal (l'aménagement d'un véritable centre-ville). Mais il est vrai que le coût très élevé de la mise en souterrain de la N.20 rend très improbable sa réalisation dans un futur proche. Est-il raisonnable d'envisager de maintenir pendant des années la partie Est du centre-ville dans son état actuel de délabrement, en attendant l'Arlésienne ?*

*Faut-il, comme certains d'entre nous le pensent, revenir à plus de réalisme, et travailler à un futur projet d'aménagement en surface de la N.20 qui ne cède pas au "tout auto" et permette de créer un véritable centre-ville ?*

*Retenez dès à présent la date de l'assemblée générale de Citoyen à Bourg-la-Reine, le Jeudi 10 mars, où nous en discuterons.*

### CONCLUSION

#### du Commissaire-enquêteur

«En résumé, il conviendrait, à mon avis :

- de profiter de la rénovation de BOURG-LA-REINE pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur l'avenue du Général Leclerc
  - de procéder aux études correspondantes en liaison avec la Direction Départementale de l'Équipement
  - en particulier, d'examiner l'opportunité de reculer l'alignement des immeubles de l'îlot sud-est donnant sur l'avenue du Général Leclerc et d'aménager cette avenue entre la place de la Libération et la place Condorcet, conformément aux suggestions du présent rapport
  - d'examiner aussi l'opportunité d'affecter au stationnement public une partie du parc de stationnement souterrain prévu dans l'îlot sud-est
  - d'inclure l'îlot est dans la ZAC
  - d'étendre l'îlot sud-est jusqu'à la place Condorcet si l'intention de la Mairie est bien de rénover la zone séparant ledit îlot de ladite place
  - de regrouper l'îlot nord et l'îlot est dans une ZAC, l'îlot sud-ouest agrandi dans une autre ZAC, s'il apparaissait difficile de rénover les quatre îlots à la fois
  - d'étudier pour la crèche un autre emplacement qui pourrait être trouvé dans l'îlot sud-est, et de justifier la capacité à donner à cet établissement
  - d'établir un bilan financier prévisionnel pour l'ensemble des îlots
  - d'établir un bilan financier prévisionnel comparatif, qui concernerait les immeubles en bon état desservis à partir de la rue Margottin, plusieurs cas devant être considérés selon les suggestions du présent rapport
  - de prendre des dispositions pour que les habitants des îlots rénovés ne subissent aucune nuisance du fait de la présence des chemins piétonniers et espaces verts, conformément aux suggestions du présent rapport
  - en particulier, de ne laisser pénétrer que les jardiniers dans lesdits espaces verts.
- J'estime en conclusion qu'avant de rénover les îlots vétustes de BOURG-LA-REINE situés en bordure de l'avenue du Général Leclerc, il convient de procéder à de nouvelles études, et en particulier à des études portant sur la circulation et le stationnement.
- Je donne donc un avis défavorable tant sur le Plan d'Aménagement de Zone présenté que sur la Déclaration d'Utilité Publique correspondante.»

Luc LEGRAND

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

jeudi 10 mars 1994 à 21 heures

SALLE des CONFÉRENCES, 1 boulevard Carnot à Bourg-la-Reine

Les adhérents reçoivent une convocation, mais si vous n'adhérez pas encore, vous pouvez vous joindre à nous

## COMMENTAIRE DU RAPPORT du Commissaire-enquêteur

Il n'est pas question pour nous d'accepter telles quelles les conclusions du Commissaire-enquêteur. Celui-ci semble avoir comme préoccupation essentielle de faciliter la circulation sur la N.20 et, par exemple, il s'est désintéressé des aspects sociaux du projet présenté, malgré les graves lacunes que nous avons soulignées.

Cependant, au vu de ce rapport, il apparaît clairement qu'un véritable projet d'aménagement du centre-ville doit nécessairement inclure un projet d'aménagement de la N.20. La Municipalité avait tenté d'éluder cette question par un découpage artificiel de la ZAC. Le Commissaire enquêteur ne s'est pas laissé duper. Quant au vœu du Commissaire enquêteur d'un bilan financier prévisionnel, nous ne pouvons que le partager : pour les habitants de la commune, il est évidemment essentiel de connaître les enjeux financiers d'un projet aussi important. Le Commissaire enquêteur a rejeté le projet de la Municipalité. Nous aurions fait de même, pour d'autres raisons. Le projet était donc globalement insatisfaisant. A nous maintenant de faire pression sur la Municipalité pour qu'elle tienne compte de nos critiques et de nos suggestions. Ce sera l'objet de la prochaine assemblée générale de **Citoyen à Bourg-la-Reine!**

## Jeu de piste à Bourg-la-Reine

Le CROSS de BLR a vu cette année un changement important : afin de donner à l'épreuve un caractère plus convivial, le lieu du départ et de l'arrivée était situé boulevard Carnot près de la Mairie - et non au Stade, beaucoup trop excentré -. Tout cela aurait été parfait si l'organisation avait suivi.

Malheureusement pour les coureurs elle ne fut pas au rendez-vous. Les spectateurs ont pu admirer la formidable pagaille qui s'est installée dès le début de l'épreuve. Après une erreur d'aiguillage au premier virage, la finesse du parcours a fait se rencontrer, à l'angle de la rue Le Bouvier et du boulevard Carnot, les premiers et ceux qui devaient encore faire une boucle avant d'entamer le deuxième tour. Cette rencontre imprévue a permis à certains, en toute bonne foi, de raccourcir encore un peu plus le parcours déjà fortement entamé par l'erreur initiale. D'autres, pour compenser, ont fait une boucle supplémentaire.

Tout cela n'a pas altéré la bonne humeur générale, bien au contraire. Les spectateurs ont apprécié ce spectacle comique, et les coureurs, le regard incrédule sur leur chrono, n'en revenaient pas d'avoir fait un aussi bon temps. Tout le monde attend avec impatience le prochain cross, dont la distance est encore indéterminée.....

## UNE AFFAIRE DE DUPE

(page inédite de Saint-Simon)

Le chevalier Jacques Toussaint de Cabri, prévôt du bourg de la reine et officier de l'ordre de Saint-Louis, était un bel homme de cinq pieds six pouces qui, sous un abord affable, celait mal un esprit porté vers la brigue et la cautèle. Plus habile dans les salons que dans les affaires, il avait pris comme lieutenant pour les voies et les bâtiments Alexis Sarrasinet, dont les seuls titres connus étaient d'avoir acquis la charge de porte-mire dans une compagnie du cadastre. Ensemble, ils avaient imaginé de restaurer le cœur délabré de la cité tout en y creusant un cheminement pour les coches. C'était, sans conteste, un but hors d'atteinte des seules finances municipales et, de ce fait, soumis au bon vouloir des autorités d'en haut. Nonobstant, ils avaient ourdi un plan dont ils attendaient le meilleur. Ils s'étaient assurés le concours de la Société d'Elucubration Mirifique des Quatre-Vingt-Douze, que le commun appelle, par raccourci, la SEM 92. Son objet avoué était de gérer les grands projets communaux, elle avait pignon sur rue et son président avait été longtemps un notable corse, le sire de Pasques, au présent ministre des affaires du dedans. C'était, pensaient-ils, autant d'atouts dans leur jeu. Puis ils avaient usé de belles sommes en livres, écus, sols et liards pour de dispendieuses études préliminaires. Ainsi parés, ils se croyaient sûrs de leur coup. Hélas, les résultats qui leur parvinrent les firent déchanter et ils comprirent alors l'inanité de leur dessein initial. Cependant ils y étaient entrés trop avant pour se dédire. Quoiqu'ils en eussent, ils avaient songé à se détraper en divisant leur ouvrage en petites parcelles car, selon le précepte exposé dans le discours de la méthode par le sieur Descartes, il est ainsi plus aisé de résoudre les difficultés. C'était de bonne politique et peut-être, eu égard à leurs efforts, auraient-ils obtenu un commencement de réussite si leur génie de l'intrigue ne les avait fourvoyés. Au lieu de rendre limpide le premier projet partiel soumis à enquête afin de décréter son utilité publique, ils s'appliquèrent pour des raisons obscures à l'embrouiller. Ils marièrent des lots éloignés de terrain du nord et du midi de la ville, et séparèrent ceux qui, proches, étaient sis au levant et au couchant. Tout à leur idée de creusement pour les coches, ils en omirent de dire ce qu'il adviendrait de la route traversant le bourg. Ils ne fournirent aucune lumière ni sur le coût de l'entreprise, ni sur le sort des habitants des quartiers à abattre. En outre, comme le relevèrent, parmi d'autres griefs, des citoyens de sens rassis, ils allaient contre les mandements du gouverneur en faveur du logement des nécessiteux. Bref, ils emberlicoquèrent tant leur dossier que le commissaire enquêteur y perdit son latin. Fait inouï dans les annales, il refusa de donner un aval favorable... Ce fut dans la ville un étonnement et un hourvari général. La foudre tombant sur le clocher de Saint Gilles n'eut pas créé plus d'émoi. Quel camouflet! Mais les gens réfléchis discernèrent vite où siégeaient les responsables. Tels étaient pris qui croyaient prendre. La rumeur rapporte que cette affaire est à l'origine du terme de dupe. En effet, le peuple reprenant les trois lettres initiales de la Déclaration d'Utilité Publique sollicitée, a parlé de "dup" puis de "dupe". Et qui étaient les dupes sinon le chevalier prévôt et son lieutenant porte-mire ?

BULLETIN D'ADHESION à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ Téléphone (éventuellement) \_\_\_\_\_

*déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1994*

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.